

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-566/SG/FP Constant l'avancement d'échelon d'un instituteur du corps territorial de l'Enseignement public du 1er degré.

n° 75-566/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 mars 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté pour compter du 1er janvier 1974 le passage 2e échelon dans le grade d'instituteur de 1re classe de territorial de l'Enseignement publique du 1er degré de M ; ismael Djama Obsieh, instituteur de 1re classe, 1er échelon en service l'école primaire du Stade de Diibouti